

Document n° 28

Résolution
sur le *Vade Mecum* relatif à l'usage de la langue française
dans les organisations internationales

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 9-12 juillet 2013

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

ATTENTIVE à la place de la langue française dans les organisations internationales, et soulignant l'importance du multilinguisme,

SE FÉLICITANT de l'adoption par le Sommet de Kinshasa, en octobre 2012, d'une Politique intégrée de promotion de la langue française (*Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain*) dont l'un des axes vise le renforcement de la place et du rayonnement du français sur la scène internationale,

CONFORMÉMENT aux résolutions adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF en 2003, 2005, 2006, 2008 et 2010, et à la Déclaration de Strasbourg adoptée par le Bureau de l'APF en 2003, qui portent sur la nécessité d'utiliser le français dans les instances internationales et promeuvent le multilinguisme,

RAPPELANT que le *Vade Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté à Bucarest en 2006 par les États membres, associés et observateurs de l'OIF, constitue un engagement politique à favoriser l'usage du français dans les organisations internationales,

REGRETTE qu'en dépit des régimes linguistiques des organisations internationales, la place du français continue de reculer et réclame un redressement immédiat de la situation,

DEMANDE aux parlementaires de ses sections membres de rappeler à leur gouvernement les engagements pris en vertu du *Vade Mecum* et d'exiger notamment par voie d'interpellation, question ou résolution, l'adoption de directives opérationnelles explicitant son application,

DEMANDE au Secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès des États membres, associés et observateurs de l'OIF pour qu'ils informent leurs diplomates et leurs autres représentants officiels, sur une base récurrente, des engagements inscrits dans le *Vade-mecum* et qu'ils en exigent l'application rigoureuse.